La Boussole - PDAP 75

Centres de diagnostic - Île-de-France

46, rue Henri Huchard - hopital Bichat - 75018 - PARIS
Téléphone : 01 58 45 30 55 / 06 22 93 29 60
Courriel : accueil.pdaplaboussole@hovia.org
Site internet : https://laboussole.hovia.fr/

Informations générales

Zone géographique concernée	Ile-de-France, Paris - 75
Service de rattachement	Elle est annexée au Centre d'Action Médico Social Précoce HOVIA PARIS 15.
Age du public concerné	Enfant
Age du public concerné	La Boussole s'adresse aux enfants parisiens des arrondissements suivants- 7-8-9-10-17-18-19-20 et plus particulièrement aux tout-petits (0-6 ans) présentant des signes d'alerte pouvant s'apparenter à de l'autisme.
Spécificité(s) du service	La Boussole est une Plateforme de Diagnostic Autisme de Proximité. C'est un dispositif gratuit visant à établir si un enfant présente ou non un trouble du spectre autistique et à orienter, le cas échéant, vers des soins et/ou une prise en charge personnalisée.
Prise de contact	Nous contacter Coordonnées Secrétariat 01 58 45 30 55 ou 06 22 93 29 60 accueil.pdaplaboussole@hovia.org
Modalités d'accueil	Le médecin référent est la première personne que rencontre l'enfant au sein de la plateforme. Il est généralement accompagné d'une assistante sociale. Ce rendez-vous dure environ une heure et a lieu dans un lieu familier à l'enfant et à sa famille ou dans un des locaux de la Boussole. Ce premier contact vise à recueillir des informations et inquiétudes de la famille, à échanger sur l'autisme et à réaliser une première observation de l'enfant. Suite à cet entretien d'accueil, le médecin référent indique les tests et outils à utiliser lors du bilan pour un diagnostic de l'autisme.
Déroulement de l'évaluation	En fonction de la prescription du médecin référent, l'enfant reçu par la

Boussole va rencontrer les professionnels de la plateforme pour la réalisation de tests spécifiques (tests sur le niveau de langage, les capacités motrices, les interactions sociales, etc.). De façon ponctuelle, une consultation extérieure (génétique, neurologique, dentaire, etc.) peut être prescrite.

En tout, l'enfant passe une vingtaine d'heures en rendez-vous, répartie sur trois mois.

Suite à la passation des différents tests et observations, les professionnels de la plateforme ayant participé au bilan se réunissent en réunion de synthèse. Le médecin référent et l'assistante sociale sont présents. L'enjeu de cette réunion est d'établir un diagnostic le plus précis et le plus juste possible.

Restitution des résultats

Suite à l'établissement d'un diagnostic, le médecin référent et l'assistante sociale se réunissent avec les parents de l'enfant afin de leur communiquer le compte-rendu du bilan. Cet entretien permet d'expliciter et de détailler le diagnostic établi, qu'il s'agisse d'autisme ou non. Il permet également d'envisager la suite et de mettre au point un projet personnalisé avec, si nécessaire, un parcours de soin et une prise en charge adaptés à l'enfant.